

## Recommandations du Groupe de l'examen actuariel du Régime de pensions du Canada (RPC)

### 1. Données – Fiabilité

#### **Opinion et recommandation du groupe d'actuaire indépendant**

À notre avis, l'actuaire en chef a eu accès aux renseignements dont il avait besoin. L'actuaire en chef a soumis comme prévu les données aux tests et analyses auxquels on pourrait s'attendre. À une exception près, les données utilisées sont suffisantes et pertinentes aux fins de l'examen; cette exception a trait à l'absence de renseignements provenant de l'Office d'investissement du RPC sur les niveaux cibles de la structure de l'actif à long terme

Nous recommandons à l'actuaire en chef de suivre de près la méthodologie utilisée par Statistique Canada pour établir des statistiques sur les émigrants et les émigrants qui reviennent.

#### **Réponse du surintendant :**

**Comme il l'a fait pour le Dix-huitième rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RA18), l'actuaire en chef continuera de consulter Statistique Canada pour le développement des projections démographiques. L'actuaire en chef mettra tout en œuvre pour assurer la continuité et le développement de la relation de travail entre le Bureau de l'actuaire en chef (BAC) et Statistique Canada. Cela permettra aux deux organismes de développer une compréhension commune concernant leurs projections démographiques respectives et leurs utilisations, p. ex. la méthodologie utilisée par Statistique Canada pour établir des statistiques sur les émigrants et les émigrants qui reviennent.**

## 2. Données – Suffisance

### **Opinion et recommandation du groupe d'actuaire indépendant**

A notre avis, l'actuaire en chef a eu accès aux renseignements dont il avait besoin.

L'actuaire en chef a élargi les sources d'information utilisées aux fins de l'évaluation et a amélioré des données spécifiques. Le BAC a intensifié les communications avec d'autres ministères et organismes, par exemple Développement des ressources humaines Canada (DRHC), l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), Statistique Canada et Finances Canada, et les résultats en découlant ont été fort utiles.

Nous recommandons à l'actuaire en chef de maintenir le programme de colloques comprenant des exposés d'experts compétents, et de tenter d'élargir l'éventail des présentateurs et de faire en sorte que ces derniers concentrent davantage leurs exposés sur les enjeux les plus pertinents pour la préparation des rapports actuariels sur le RPC.

### **Réponse du surintendant :**

**L'actuaire en chef continuera de consulter des experts, par exemple des démographes et des économistes, avant d'établir les hypothèses à utiliser dans les rapports actuariels. À cette fin, comme il l'a fait pour la première fois pour le RA18, le BAC organisera une série de colloques afin d'examiner l'impact des tendances démographiques et économiques sur le RPC. Les présentateurs seront choisis dans le but d'obtenir l'information la plus pertinente pour le travail de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le RPC. La mesure dans laquelle ces colloques parviendront à atteindre cet objectif sera périodiquement évaluée et d'autres méthodes visant à obtenir des conseils seront envisagées, s'il y a lieu.**

### 3. Amélioration de la méthodologie

#### **Opinion et recommandation du groupe d'actuaire indépendant**

Nous sommes d'avis que tous les éléments de la méthodologie utilisés sont convenables et raisonnables aux fins du régime et ont été appliqués comme il se doit.

Nous recommandons à l'actuaire en chef de maintenir la tradition visant à améliorer en permanence la méthodologie, notamment :

- poursuivre les travaux de recherche au sujet de l'aspect technique et de la faisabilité de l'application de processus stochastiques à l'examen actuariel du RPC;
- élaborer et affiner des critères objectifs de sélection des analyses de sensibilité actuelles ou « plausibles », et de toutes les analyses de sensibilité futures;
- examiner la période couverte par les données sur les résultats à prendre en compte aux fins de l'établissement de l'éventail projeté de paramètres.

#### **Réponse du surintendant :**

**Il est certes important que la méthodologie utilisée par le BAC soit sans cesse améliorée. Par exemple, dans le RA18, deux changements méthodologiques significatifs ont été apportés en ce qui a trait à la projection des taux de participation de la population active et des actifs.**

**Le BAC continuera d'étudier l'application éventuelle de méthodes stochastiques aux examens actuariels du RPC. En particulier, l'actuaire en chef envisagera la possibilité d'utiliser des processus stochastiques pour l'aider à élaborer des critères plus objectifs aux fins du choix des analyses de sensibilité.**

**L'actuaire en chef continuera de faire preuve de jugement en ce qui a trait à la longueur de la période visée par les données du passé pour établir l'éventail projeté de paramètres. À cette fin, il faut analyser avec soin les tendances à long terme, à moyen terme et à court terme, de même que les perspectives se rapportant à ces éventails.**

#### **4. Choix des hypothèses**

##### **Opinion du groupe d'actuaire indépendant**

Nous sommes d'avis que les hypothèses utilisées pour préparer le RA18 se situent, dans l'ensemble, à l'intérieur de la fourchette de valeurs raisonnables, quoiqu'elles représentent des hypothèses basées sur la meilleure estimation un peu plus prudentes que celles que nous aurions choisies.

##### **Réponse du surintendant :**

**Je suis heureux que le groupe ait constaté que les hypothèses font parti d'une fourchette de valeurs raisonnables. L'actuaire en chef continuera d'élargir les sources d'information et de consulter des experts avant d'établir les hypothèses reliées aux rapports actuariels.**

## 5. Contenu du rapport

### **Recommandation du groupe d'actuaire indépendant**

Nous recommandons à l'actuaire en chef d'inclure dans ses rapports futurs :

- le coût d'exercice établi en vertu de la méthode de répartition des prestations;
- des descriptions révisées des données relatives au solde actuariel;
- d'autres analyses de sensibilité prenant la forme de « deux écarts-types » ou de « simulations de crise » (en plus des analyses de sensibilité individuelles et combinées « plausibles » produites à l'heure actuelle).

### **Réponse du surintendant :**

**Le coût d'exercice établi en vertu de la méthode de répartition des prestations est habituellement déterminé lors de l'évaluation d'un régime de retraite à prestations déterminées pleinement capitalisé et parrainé par l'employeur. Cette mesure de coût n'est pas directement pertinente pour le RPC compte tenu des dispositions concernant les prestations et de sa méthode de financement. Cependant, l'actuaire en chef envisagera la possibilité de l'inclure en tant que renseignement supplémentaire dans le prochain rapport actuariel.**

**L'actuaire en chef a introduit la notion du solde actuariel en vertu du Régime de pensions du Canada pour la première fois dans le RA18. Le solde actuariel, qui se mesure à l'aide de l'évolution des taux d'augmentation projetés de l'actif et du passif, devrait fournir un indice utile de l'éventuelle santé financière d'un régime financé conformément aux modalités du RPC. Les changements à l'explication du solde actuariel seront intégrés au prochain rapport afin que la notion soit plus claire pour les utilisateurs du rapport.**

**L'actuaire en chef envisagera aussi la possibilité d'ajouter des analyses de sensibilité du genre « simulations de crise » au prochain rapport actuariel. Cela dépendra, en partie, des progrès réalisés à l'égard de la recommandation 3 sur la modélisation stochastique.**

## **6. Présentation des résultats**

### **Opinion et recommandation du groupe d'actuaire indépendant**

Nous sommes d'avis que le rapport actuariel présente fidèlement les résultats du travail effectué par l'actuaire en chef et son personnel.

Nous recommandons qu'à l'avenir, les renseignements contenus dans les rapports actuariels au sujet des analyses de sensibilité soient intégrés au sommaire.

### **Réponse du surintendant :**

**L'actuaire en chef intégrera un résumé des résultats de l'analyse de sensibilité combinée au sommaire du prochain rapport actuariel.**

## **7. Réponses aux recommandations formulées dans le cadre du rapport d'examen précédent**

### **Opinion et recommandation du groupe d'actuaire indépendant**

A notre avis, l'actuaire en chef et son personnel ont bien répondu aux 13 recommandations figurant dans le rapport d'examen précédent. Nous croyons que des progrès intéressants ont été réalisés au sujet de la méthodologie, de l'établissement des hypothèses, de la documentation et de la présentation du RA18 par rapport au rapport actuariel précédent (RA17).

Nous recommandons un examen plus poussé de deux recommandations formulées par le groupe d'examen du dernier rapport: les recommandations 1 (dissociation du BAC du BSIF) et 3 (constitution d'un groupe consultatif).

#### **Réponse du surintendant :**

**L'actuaire en chef est tout à fait autonome dans l'exercice d'un jugement professionnel pour remplir son mandat, soit offrir des services actuariels à l'égard du RPC, du Programme de la Sécurité de la vieillesse, du Programme canadien de prêts aux étudiants et de divers régimes de retraite et d'avantages sociaux du secteur public. Les examens indépendants du RA17 et du RA18 ont confirmé que ce jugement a été exercé de manière adéquate à l'égard du RPC et n'ont soulevé aucune préoccupation à l'effet que l'autonomie de l'actuaire en chef ait été compromise. De plus, grâce à des changements d'organisation, à des ressources accrues et à l'accent mis sur la gestion par l'actuaire en chef, la qualité et la rapidité du service offert par le BAC aux autres ministères ne cessent de s'améliorer. La structure actuelle permet de répondre aux besoins tant des ministères clients que des participants aux régimes, et l'association du BAC au BSIF apporte divers avantages opérationnels. Ainsi, l'actuaire en chef et moi-même estimons qu'il n'est pas nécessaire de séparer le BAC du BSIF.**

**La constitution d'un groupe consultatif officiel est une méthode pour l'actuaire en chef d'obtenir les commentaires d'experts. Or, les colloques organisés par le BAC, ainsi que les commentaires issus des examens indépendants périodiques des rapports actuariels sur le RPC, apportent déjà beaucoup d'information à l'actuaire en chef. En outre, l'actuaire en chef et le personnel du BAC se tiennent sans cesse à l'affût de l'opinion des experts sur les questions démographiques et économiques par l'entremise de Statistique Canada, de la Régie des rentes du Québec, des analyses des prévisions économiques du Policy and Economic Analysis Program de l'University of Toronto, du Conference Board du Canada et de leur participation à divers colloques sur des questions spécialisées. Ces activités s'inscrivent maintenant dans le mode de fonctionnement permanent de l'actuaire en chef. L'actuaire en chef et moi-même estimons qu'il n'est pas nécessaire pour le moment de mettre sur pied un groupe consultatif.**

## **8. Réponses aux recommandations formulées dans le cadre du rapport d'examen précédent au sujet de l'amélioration des données et de la méthodologie**

### **Recommandation du groupe d'actuaire indépendant**

Nous recommandons l'exécution de travaux supplémentaires et l'augmentation des ressources afin d'améliorer les réponses à deux recommandations formulées par le groupe d'examen du dernier rapport : les recommandations 6 (diversification des sources de données) et 7 (amélioration de la méthodologie).

### **Réponse du surintendant :**

**Ainsi que l'a souligné le groupe dans son rapport, l'effectif de la Section des programmes d'assurance sociale du BSIF a plus que doublé depuis le dernier examen. Le groupe a aussi signalé que l'augmentation du nombre d'employés a permis au BAC de consacrer beaucoup de temps aux enjeux touchant le RPC, à l'amélioration des méthodes, aux sources de données et aux études d'évaluation, qui favorisent tous la qualité des travaux et du rapport.**

**Le BAC continuera de diversifier les sources de données utilisées pour élaborer les hypothèses actuarielles afin d'améliorer encore davantage la qualité de ses travaux. Ces sources pourraient être élargies au moyen de colloques et d'autres consultations avec des experts de l'extérieur, de la recherche interne et de l'acquisition d'information produite par des tiers, selon la pertinence et la convenance.**

**Comme nous l'avons déjà souligné dans la réponse à la recommandation sur la méthodologie, l'actuaire en chef continuera d'améliorer la méthodologie utilisée et tentera d'obtenir, s'il y a lieu, des ressources supplémentaires.**



## **9. Expérience professionnelle et normes de pratique professionnelles**

### **Opinion du groupe d'actuaire indépendant**

Nous sommes d'avis que l'actuaire en chef et les membres du personnel qui ont travaillé à la production du rapport possédaient une expérience professionnelle suffisante pour effectuer le travail requis.

À notre avis, le travail de préparation du rapport actuariel a été exécuté conformément aux normes professionnelles pertinentes. Nous sommes en mesure de conclure que l'actuaire en chef et ses collaborateurs, dans le cadre des travaux de préparation du Dix-huitième rapport actuariel,

1. ont respecté les exigences des règles de déontologie applicables de l'Institut Canadien des Actuaires;
2. se sont conformés aux parties pertinentes de la section générale des Normes de pratique consolidées proposées de l'Institut Canadien des Actuaires;
3. ont eu recours aux méthodes appropriées, comme l'exigent les actuelles Normes de pratique applicables aux régimes de retraite et l'ébauche des NPC – Normes de pratique applicables aux régimes de retraite de l'Institut Canadien des Actuaires;
4. se sont conformés à toutes les sections de la Norme de pratique 32 des É.-U.;
5. se sont conformés à tous les éléments de l'ébauche des Lignes directrices de pratique pour les travaux d'actuariat effectués dans le cadre des programmes de sécurité sociale publiées par l'Association actuarielle internationale.

### **Réponse du surintendant :**

**Je suis ravi que le groupe ait constaté que le BAC a respecté non seulement les normes actuarielles canadiennes, mais également diverses normes internationales ayant trait spécifiquement aux programmes de sécurité sociale, que celles-ci soient en vigueur ou sous forme de projet.**